

PC.... = Accusé de réception.  
 RP.... = Réponse.  
 TC.... = Télégramme collationné.  
 MP.... = Remettre en ses propres. OUVERT = Remettre le jour ent pendant

service.

29

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure est le nom du lieu d'origine, le second le numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.  
 Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

|| 32/00/280/5 à date. Timbre

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art 6.)

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
----------	---------	-----------------	-------	-----------------	----------------------

MONACO 465-41-13-11 H 40 =

2

= PRIE VOTRE EXCELLENCE TRANSMETTRE AU CONSEIL NOTRE  
 SUGGESTION 27 SEPTEMBRE SIGNÉE AVEC DELEGATION IRLAND DE  
 ESTONI PANAMA PROPOSANT DEMANDER COUR LAHAYE SI DEMANDE  
 IROQUOIS EST RECEVABLE = ARFA OD DOVLEH 19 DELEGUE PERSE =

N° 704. [Anc. 524 bis.] - (Rev. 1923.)



DEC 13 1923 7 48 PM

111

108901